

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission du développement régional*

**2008/2224(INI)**

13.2.2009

## **AVIS**

de la commission du développement régional

à l'intention de la commission de la culture et de l'éducation

sur un dialogue actif avec les citoyens sur l'Europe  
(2008/2224(INI))

Rapporteur pour avis: Emmanouil Angelakas

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission du développement régional invite la commission de la culture et de l'éducation, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. considère que les régions sont les centres les mieux adaptés pour promouvoir l'idéal européen, et que les autorités locales et régionales sont les organes les plus compétents pour promouvoir le dialogue avec les citoyens, puisqu'elles observent leur vie quotidienne sur place; dans ces conditions, se déclare satisfait de l'adoption, par l'Union européenne, de mesures visant à décentraliser la politique de communication;
2. souhaite que les autorités locales remplissent mieux leurs obligations d'information sur les aides reçues de l'Union européenne; souligne également que le volontarisme des élus locaux et régionaux est essentiel pour développer l'information et la formation; se félicite à cet égard de la création d'un Erasmus des élus locaux et régionaux;
3. souligne que la politique de cohésion de l'Union constitue un fondement de l'intégration européenne et de la solidarité sociale; estime par conséquent qu'il convient de présenter aux citoyens les travaux effectués et les effets concrets de la politique communautaire dans leur quotidien, en insistant sur la contribution apportée par l'Union et sur les avantages découlant du projet européen commun;
4. souligne que, conformément à l'article 11 du règlement général sur les Fonds structurels 2007-2013, la participation des partenaires à la préparation et à la mise en œuvre des programmes opérationnels contribue largement à promouvoir la politique de cohésion de l'Union européenne et à la rapprocher des citoyens; souligne que ces partenaires sont idéalement placés pour constater directement les véritables problèmes qui préoccupent d'abord les citoyens; demande par conséquent à la Commission de veiller à ce que le principe du partenariat soit correctement mis en œuvre à l'échelon national, régional et local; souligne qu'il est important que les autorités nationales et régionales utilisent les possibilités de financement existantes offertes par le FSE afin d'accroître les compétences de ces partenaires, notamment en matière de formation;
5. soutient les efforts déployés par le Comité des régions pour renforcer les consultations régionales et y inclure les réseaux régionaux et les dirigeants locaux et régionaux, afin d'encourager l'instauration d'un débat au plus près des citoyens, de manière à connaître leurs opinions et préoccupations;
6. propose la création d'un système permanent de communication interactive entre les institutions européennes et les citoyens, qui permettra à l'Union européenne d'organiser fréquemment, avec le soutien des médias régionaux, des campagnes à caractère local et régional, auxquelles la société civile, les ONG, les chambres de commerce et les organisations syndicales et professionnelles participeront activement;
7. fait observer, dans le cadre des élections européennes à venir, qu'il est nécessaire d'informer, aux niveaux local et régional, les citoyens, en particulier les jeunes et les électeurs qui se rendront aux urnes pour la première fois; souligne, dans un contexte plus

général, qu'il est important que, en tant que porte-parole des citoyens au niveau de l'Union européenne, les députés au Parlement européen participent, en collaboration avec les élus locaux et régionaux, au processus de consultation des citoyens de leurs régions;

8. souligne combien le processus de consultation est important et précieux et constitue un outil efficace pour impliquer les citoyens en leur permettant de contribuer directement au processus politique au niveau de l'Union européenne; invite la Commission à prendre de nouvelles mesures pour diffuser les informations en temps voulu sur les futures consultations de l'Union européenne par le biais des médias et d'autres instances appropriées aux niveaux national, régional et local;
9. souhaite que, parallèlement aux campagnes des partis politiques, les députés européens soient étroitement associés sur le terrain à la campagne institutionnelle de l'Union;
10. souligne l'importance particulière que revêt la création de réseaux de communication cohérents à contenu ciblé, non seulement entre l'Union européenne et les régions présentant des caractéristiques particulières, mais aussi entre l'Union européenne et des groupes sociaux spécifiques;
11. note que l'Année européenne du bénévolat serait une occasion rêvée pour les institutions européennes de communiquer avec les citoyens; souligne que l'Union européenne compte plus de 100 millions de bénévoles; invite la Commission à préparer le terrain pour faire de 2011 l'Année européenne du bénévolat en présentant au plus vite une proposition législative spécifique à ce sujet;
12. relève le rôle essentiel que jouent les Fonds structurels dans la promotion de la coopération transfrontalière au travers de projets et de programmes communautaires; souligne qu'ils contribuent ainsi au développement d'une citoyenneté active et d'une démocratie participative; invite la Commission à continuer de soutenir des projets et programmes de ce type et d'y apporter son concours;
13. approuve l'idée de créer une Université européenne ouverte, pour autant qu'elle soit étroitement liée aux régions des États membres, afin que tous les citoyens qui le souhaitent, et notamment les jeunes, puissent se former, s'informer, communiquer, interagir et entretenir des relations dans les régions;
14. souligne que les intergroupes du Parlement jouent pleinement leur rôle de "relais citoyen", véritable instrument de liaison entre le monde politique et la société civile.

## RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

<b>Date de l'adoption</b>	12.2.2009
<b>Résultat du vote final</b>	+:           40 -:            0 0:            4
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Emmanouil Angelakas, Stavros Arnautakis, Elspeth Attwooll, Rolf Berend, Victor Boștinaru, Wolfgang Bulfon, Giorgio Carollo, Bairbre de Brún, Gerardo Galeote, Iratxe García Pérez, Monica Giuntini, Ambroise Guellec, Pedro Guerreiro, Gábor Harangozó, Mieczysław Edmund Janowski, Gisela Kallenbach, Evgeni Kirilov, Miloš Koterec, Constanze Angela Krehl, Florencio Luque Aguilar, Jamila Madeira, Iosif Matula, Miroslav Mikolášik, Jan Olbrycht, Maria Petre, Markus Pieper, Giovanni Robusti, Wojciech Roszkowski, Bernard Soulage, Catherine Stihler, Margie Sudre, Lambert van Nistelrooij, Oldřich Vlasák
<b>Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final</b>	Emanuel Jardim Fernandes, Stanisław Jałowiecki, Zita Pleštinská, Samuli Pohjamo, Christa Prets, Flaviu Călin Rus, Richard Seeber, László Surján, Iuliu Winkler
<b>Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>	Sepp Kusstatscher, Toine Manders